

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 27 OCTOBRE 2021

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEBRUN, BOUCHER, DIRUY, ROUSSEL, MINET, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY, DUFRENOY, CAPRON, ALEXANDRE A.

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, GACQUER, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, LEULIER, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, TIRMARCHE, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULLET, CHIVET, BOULARD, DUCROTOY.

Etaient absents :

Mrs GOURGUECHON, VIGNON, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, GROSSEL, LEBLANC JM, LEBLANC D.

Etaient excusés :

Mmes LICOUR, SOUILLARD
Mrs GAILLARD, BELLAREDJ

M. le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres, Mme Céline LEBRUN est désignée secrétaire de séance de la présente réunion.

A l'unanimité des membres, le compte rendu de la réunion de Conseil communautaire du 22 septembre 2021 est approuvé.

ETAT FINANCIER

M. FRANCOIS donne lecture de l'ensemble des dépenses et recettes constatées depuis le dernier Conseil communautaire et se présentant comme suit :

DEPENSES ET RECETTES REALISEES DU 02/06/2021 AU 27/10/2021

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 2 618 000 € Recettes 3 753 345 €
SPANC	- <u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 17 340 € Recettes 15 668 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 246 357 € Recettes 421 532 €
PAHVAN	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 139 862 € Recettes 0
CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 267 853 € Recettes 82 020 €
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 75 672 € Recettes 0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u> - -	Dépenses 32 382€ Recettes 1 351 965 €

La trésorerie de la CCNS présente ce jour un solde de 11 816 570 €.

RAPPORT EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES - FEMMES

En application de la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, de la loi du 06 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique et du décret du 04 mai 2020, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, départements et régions, doivent présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport de la CCNS pour l'année 2021 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil communautaire qui en ont donc pris connaissance avant la séance.

Ce rapport présente les indicateurs par filières, catégories hiérarchiques, classes d'âge et cadres d'emplois et propose un plan d'actions visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des effectifs de l'EPCI et se présentant comme suit :

- constitution d'un comité de pilotage ad hoc
- lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge

- politique de sensibilisation en faveur des usagers du réseau intercommunal des médiathèques
- sensibilisation dans le cadre du fonctionnement du guichet emploi intercommunal
- respect de l'égalité professionnelle dans la commande publique
- développement de la mixité dans la pratique des activités culturelles et sportives
- mise en place d'actions de communication spécifiques internes et externes.

Par **DELIBERATION 1**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve le rapport de la CCNS sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour l'année 2021.

BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

M. FRANCOIS donne lecture des projets portant décisions budgétaires modificatives au titre de l'année 2021.

Par **DELIBERATION 2**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve la décision modificative numéro 1 se rapportant au budget SPANC et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses : une diminution et augmentation de crédits pour 2070 euros

En recettes : une diminution et une augmentation de crédits pour 36 euros

Par **DELIBERATION 3**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve la décision modificative numéro 1 se rapportant au budget ATELIER RELAIS et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses : une diminution et augmentation de crédits pour 899 euros

Par **DELIBERATION 4**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve la décision modificative numéro 1 se rapportant au budget PARC D'ACTIVITES et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses : une diminution de crédits pour 3 000 euros et une augmentation de crédits pour 33 000 euros

En recettes : une augmentation de crédits pour 30 000 euros

Par **DELIBERATION 5**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve la décision modificative numéro 1 se rapportant au budget BUDGET PRINCIPAL et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses : une diminution et augmentation de crédits pour 113 954,94 euros

Section d'investissement :

Une augmentation de crédits globale en dépenses et en recettes à hauteur de 80 798,94 euros

ZAC DES BORNES DU TEMPS : CESSIONS FONCIERES

L'assemblée communautaire décide de reporter l'examen de ce point lors d'une prochaine réunion sur demande de la Commission développement économique qui analyse actuellement les candidatures réceptionnées dans le cadre d'une acquisition foncière.

CRECHE DE DOMART EN PONTHEIU : CONVENTIONS CCNS – COMMUNES

Par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, autorise M. le président à signer la convention financière avec la commune de DOMART EN PONTHEIU ; convention aux termes de laquelle le financement intercommunal est porté à 156 280 euros HT répartis sur 15 ans soit 10 418,67 euros par an.

Par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, autorise M. le président à signer la convention de mise à disposition de la crèche susmentionnée avec la commune de DOMART EN PONTHEIU ; cette mise à disposition étant indispensable à l'exploitation de l'équipement à partir de janvier 2022.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

M. le président indique tout d'abord que la CCNS, ne disposant pas de communes de plus de 3500 habitants, n'est pas soumise à l'élaboration d'un débat d'orientations budgétaires annuel.

Cela étant, il fait part de son souhait de présenter aux membres du Conseil les projets pouvant être développés sur l'année à venir.

Dans un premier temps, il présente la liste des projets réalisés en 2021 et se présentant comme suit :

Non augmentation de la fiscalité communautaire

Dotation de solidarité communautaire annuelle : 562 720 €

Ouverture de l'équipement aquatique intercommunal avec gratuité pour les scolaires du 1^{er} degré

5 000 places offertes à 3,70 € soit 18 500 €

Participation financière pour les collèges et lycées du territoire intercommunal

Construction de la crèche de DOMART EN PONTHEIU – 11 places

Extension de la crèche de FLIXECOURT – 38 places au total

Ouverture du RAM de VIGNACOURT

Réalisation de 4 aires de jeux : SAISSEVAL, CROUY SAINT PIERRE, FRANSU, HALLOY LES PERNOIS
Réalisation de 2 pumptraks : LA CHAUSSEE TIRANCOURT, SAINT LEGER LES DOMART
Réhabilitation de la maison éclusière de PICQUIGNY et achat de mobilier
Travaux de desserte sur la ZAC des Hauts du Val de Nièvre
Poursuite des cessions foncières sur les ZAC : plus de terrains pour le développement économique
ZAC des Hauts du Val de Nièvre : projet commercial – études – extension de SUPER U et implantation éventuelle de LIDL
Mobilité : prise de compétence et aide à l'acquisition de vélos électriques à hauteur de 80 000 €
Travaux sur l'abbaye de MOREAUCOURT à L'ETOILE
Versement d'une Dotation de solidarité exceptionnelle à hauteur de 187 000 €
Réalisation de la phase pré-opérationnelle de l'OPAH
Modification du PLUI VAL DE NIEVRE (en cours)
Résidence avec services pour séniors : étude
Construction d'une école de musique intercommunale : étude
Poursuite du dispositif d'initiatives culturelles
Médiathèques : étude sur le réseau lecture, mise en place de la charte du réseau, de la carte de lecteurs commune et du logiciel, du fonds documentaire et acquisition d'équipements informatiques
Plan de gestion Nièvre et Saint-Landon
Rétablissement de la continuité hydro-écologique aux abords des moulins du SOUDET et SAINT GAUTIER
Lutte contre les inondations : réalisation de dalots à HAVERNAS et CANAPLES
Chemins de randonnée : aménagement et entretien (passerelle à BELLOY SUR SOMME)
CAJ opérationnel sur les deux territoires – prise en charge financière de 25 BAFA
Prise en charge des comptes ENT dans les écoles
Sortie du premier numéro du journal d'informations communautaires après fusion

Il indique par ailleurs les actions qui n'ont pu être réalisées en 2021 à savoir :

Maisons à partager
Base canoé – kayak à PICQUIGNY
Lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'ETOILE du fait de l'absence de compétence de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre – à ce jour : pas de délibération
Aménagement numérique du moulin à FLIXECOURT
Caserne de sapeurs-pompiers de VIGNACOURT

Enfin, il présente les actions prévisionnelles pour l'année 2022 ; l'objectif étant de préparer le budget primitif avec ces engagements en fonction des recettes disponibles :

Non augmentation de la fiscalité communautaire
Dotation de solidarité communautaire annuelle : 562 720 €
Réalisation de 4 aires de jeux les communes de BOUCHON, VAUCHELLES LES DOMART, FRANQUEVILLE et RIBEAUCOURT avec une augmentation d'environ 20 000 € compte tenu des surcoûts liés aux matériaux

Installation d'équipements sportifs sur deux ans à BREILLY, FOURDRINOY, L'ETOILE, PERNOIS, CANAPLES, SAINT OUEN et BELLOY SUR SOMME avec tirage au sort (2022 ou 2023) – budget prévisionnel : entre 200 000 et 250 000 €

Modalités de financement autres que les aires de jeux

Dotation pour les communes de moins de 350 habitants qui ne bénéficieront pas d'équipements : 8 000 € par commune – 6 communes concernées : SURCAMPS, LANCHES SAINT HILAIRE, YZEUX, LE MESGE, CAVILLON et SOUES

Phase opérationnelle de l'OPAH – environ 275 000 € par an

Poursuite des modifications de PLUI

Modification de l'OAP – friche BERTEAUCOURT LES DAMES

Petites villes de demain : étude Habitat

Réalisation de logements insolites à PICQUIGNY

Installation de bornes électriques pour les bateaux à PICQUIGNY

Devenir de la maison éclusière à Ailly sur Somme : projet privé

Réorganisation du réseau de lecture publique suite à l'étude réalisée en 2021

Installation de 13 boîtes à lire

Aide aux entreprises : conventionnement avec la Région des Hauts de France

Construction d'espaces de bureaux destinés à la location

Travaux d'aménagement sur le village d'entreprises à Picquigny

Diagnostic territorial Jeunesse

Chemins de randonnée : aménagement et entretien

Dotation de solidarité exceptionnelle : 300 000€ ?

Structuration des services d'aides à domicile des personnes âgées : travail avec les structures existantes

Reconduite des dispositifs d'aides existants :

Initiatives culturelles : 20 000 €

Collèges, lycées : 5 000 €

Festival du Pipass : 10 000 €

Anzac Day : 5 000 €

Classe d'orchestre au collège de Flixecourt : 10 000 €

Transport des scolaires à la piscine : étude de prise en charge des coûts

Transfert de la compétence gendarmerie

Compétence voirie et assainissement : études

EPF : Conseil d'administration en janvier 2022

FPIC : versement de droit commun aux communes

Sortie du deuxième numéro du journal d'informations communautaires CCNS

Il précise que les recettes suivantes pourraient intervenir dès l'année prochaine :

-celles liées à la réalisation de la première tranche JJA sur la ZAC DES HAUTS PLATEAUX

-une augmentation de la CFE et de la CVAE du fait des implantations nouvelles d'entreprises

En réponse à la question posée par M. MOREL, il précise que le projet de crèche sur le périmètre de la friche actuelle pourrait être porté par une structure publique ou privée, à ce stade.

M. BOULARD demande si la Communauté de Communes pourrait intervenir concernant le problème des chats errants et la signalisation dans les communes. Le Président indique que « la CCNS n'a pas vocation à intervenir dans tous les domaines et que par ailleurs des dotations de solidarité sont versées justement pour pallier à ces dépenses ».

S'agissant des projets d'équipements sportifs sur sept communes en 2022 et 2023, M. le président précise à M. HERBETTE qu'une réunion spécifique sur le sujet sera très prochainement organisée avec les communes concernées.

Sur le fonctionnement de la piscine intercommunale, M. LOGNON souhaite que tous les centres de loisirs du territoire fréquentent dorénavant cet équipement, de même que le CAJ intercommunal.

Le Président évoque ensuite le versement d'une dotation exceptionnelle pour l'année 2022 et les différents scénarii envisagés.

Enfin, M. le président expose que les crédits restant à ce jour disponibles au titre de la politique territoriale départementale vont être fléchés vers la construction de l'école de musique intercommunale ; les communes, hormis VIGNACOURT, n'ayant pas présenté de nouvelles actions éligibles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 24 novembre 2021 à 16 heures 30 – salle le Chiffon rouge - FLIXECOURT